

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 5 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 28 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 17
REPRESENTÉS : 1
ABSENTS : 1
VOTANTS : 18

PRÉSENTS : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, Mme FIOT Nathalie, Mme HEUZE Jacqueline, Mme MONNIER Sarah, Mme PINSON-LERAY Géraldine, Mme TEMPLE Aurélie, Mme SALMON Karen, M. COUROUSSÉ Gilles, M. GAIGÉARD Dominique, M. JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis.

EXCUSÉS : Mme WEILAND Coralie (*pouvoir à Mme SALMON Karen*)

ABSENTS : Mme DELORME Julie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONNIER Sarah

2023_028 – Jury d'assises 2023 – tirage au sort

En application de la loi et du Code de procédure pénale, il est demandé de bien vouloir procéder au tirage au sort de personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique en 2023.

La répartition du nombre total de jurée pour la Commune de Marsac-sur-Don s'élève à 1. Toutefois, le nombre de noms à tirer au sort doit être triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2024.

Vu le Code de procédure pénale, notamment les articles 254 à 264 ;

Vu la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 telle qu'arrêtée par l'INSEE pour chaque arrondissement et la répartition du nombre total de jurés par commune au sein de chacun des arrondissements, en fonction de la population municipale ;

Vu la liste électorale ;

Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal procède à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée. Son tirés au sort :

N° de page	N° de ligne	Nom, Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
45	11	ONILLON Chloé Angèle Cécile	52, La Grande Vallée 44170 MARSAC-S/DON	12/04/1990 SAINTE-CATHERINE (62)
26	19	LEBOUVIER Anne Marie	16 imp. Hector Berlioz 44170 MARSAC-S/DON	05/10/1953 CHEFFES (49)
17	3	FRESNEAU Joël	1 rue de Beauvallon 44170 MARSAC-S/DON	27/11/1947 CONQUEREUIL (44)

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 9 mai 2023

Le Maire,
Hervé de TROGOFF




La Secrétaire de séance,
Sarah MONNIER



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **09 MAI 2023**
- la transmission au contrôle de légalité le **09 MAI 2023**